

ENJEUX DE LA FORMATION

À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN

1- Pourquoi une formation avec des professionnels ?

L'utilisation d'une voiture est très souvent indispensable pour les études, le travail et les loisirs. Sachant que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et que les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route (20% des tués chez les jeunes de 18-24 ans), un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général de ce programme est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est donc une démarche éducative exigeante, et votre formateur, diplômé de la sécurité routière, saura vous guider pour conduire en sécurité.

2- Évaluation préalable

En préalable à la formation, deux évaluations seront organisées :

- Une évaluation des connaissances portant sur les 9 thèmes de l'épreuve théorique générale sera effectuée par le biais d'un test de 10 questions.
- Une évaluation pratique de 60 mn portant sur : L'expérience de la conduite, les connaissances du véhicule, l'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité, les habilités, la compréhension et la mémoire, la perception visuelle et l'émotivité

Pour ce faire, une fiche d'évaluation de départ est utilisée.

Un exemplaire est remis à l'élève.

Suite aux évaluations, une proposition de volume de formation théorique et pratique est présentée à l'élève.

3-Programme de formation

Cette formation est organisée en deux parties : La formation théorique, cours collectifs dispensés par un enseignant et la formation pratique, cours individuel.

Pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation, une alternance théorie/pratique est mise en place.

La formation théorique est axée sur 9 thèmes (voir programme) et les compétences attendues sont :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement dispensés. L'établissement propose des entraînements réguliers sur tablette, dans les mêmes conditions qu'à l'examen.

La formation pratique porte sur 4 compétences à atteindre :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures
- Risques
- Influences de l'entourage/ pressions sociétales

4- Les épreuves du permis de conduire

Les épreuves du permis de conduire ont lieu en deux temps.

L'examen est composé d'une épreuve théorique (le code) et d'une épreuve pratique (la conduite).

Il faut avoir réussi l'épreuve théorique avant de passer l'examen pratique, sauf si vous êtes déjà titulaire depuis moins de 5 ans d'une autre catégorie de permis comprenant une épreuve théorique et une épreuve pratique. Dans ce cas, seule l'épreuve pratique doit être passée.

L'examen du code :

Âge

Le code peut être passé à partir de 15 ans dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite et à 17 ans si le candidat choisit la formule classique.

Lieu

L'examen se déroule dans le centre d'examen de l'auto-école où vous êtes inscrit. Il peut s'agir :

- d'un centre géré par l'Etat ;
- d'un centre géré par un prestataire agréé par l'Etat : la Poste, SGS, Pearson Vue, Bureau Veritas ou Dekra.

Hormis lorsque vous passez l'épreuve du permis en candidat libre, c'est votre [auto-école](#) qui vous fournira un lieu, une date et une heure d'examen. Il est important d'arriver largement en avance le jour de l'épreuve. En cas de retard, vous ne serez pas admis dans la salle d'examen. L'épreuve du code prend en effet la forme d'un examen collectif. Si vous êtes en retard, ce dernier commencera sans vous.

N'oubliez pas non plus votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport). Si vous optez pour un passeport celui-ci doit impérativement être en cours de validité.

Questions

Au sein du centre d'examen, vous êtes soumis à une série de 40 questions à choix multiples diffusées sous la forme d'un diaporama. Vous devez répondre à l'aide d'un boîtier électronique muni d'un écran, des lettres A, B, C et D, ainsi que des touches « correction » et « validation ». L'épreuve se déroule en présence d'autres candidats et sous la surveillance d'un examinateur.

Les règles de déroulement de l'examen sont quelque peu différentes lorsque vous passez l'examen dans les locaux de la Poste ou de la société SGS.

L'épreuve se passe via un écran tactile, les questions étant répartis aléatoirement pour chaque candidat.

Résultats

Pour être admis, vous ne devez pas commettre plus de 5 erreurs. Vous devez donc obtenir 35 bonnes réponses sur 40 pour être reçu. Le résultat sera communiqué le jour même par courrier postal ou par email.

Une fois le code obtenu, vous pouvez passer l'épreuve pratique dans le délai de 5 ans après la date de l'obtention du Code. A défaut de réussir l'examen de conduite dans ce délai, il vous faudra repasser l'épreuve du code. Il en est de même lorsque vous échouez 5 fois à l'épreuve pratique.

L'examen pratique :

Durée

L'épreuve de conduite dure 32 minutes au total, formalités administratives et installation du candidat incluses. Au cours de celles-ci, vous aurez à conduire pendant au moins 25 minutes aussi bien en agglomération que hors agglomération.

Age requis

Un candidat ayant suivi une filière traditionnelle ne pourra pas passer son examen avant 18 ans. Pour les candidats ayant suivi la formation apprentissage anticipé de la conduite connue également sous le nom de « conduite accompagnée », ils pourront se présenter à partir de 17 ans et demi à l'examen du permis de conduire.

Bilan de compétences

L'examineur appréciera votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

- savoir s'installer et assurer la sécurité à bord;
- effectuer les vérifications du véhicule ;
- la connaissance et l'utilisation des commandes ;
- la prise d'information ;
- l'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route ;
- l'application de la réglementation ;
- la communication avec les autres usagers ;
- le partage de la chaussée ;
- le respect des distances de sécurité.

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat. Pour être reçu à l'examen, vous devez obtenir au moins 20 points sur 31. L'examineur réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs, restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'examineur et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Erreurs éliminatoires

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une, il échoue automatiquement à l'épreuve.

La liste des erreurs éliminatoires est longue. Voici une liste d'exemples non-exhaustive : non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, franchissement d'une ligne continue, circulation en sens interdit, circulation à gauche sur une chaussée à double-sens...

Manœuvres

Deux manœuvres doivent être effectuées par le candidat. Depuis la nouvelle réglementation applicable depuis le 1er août 2014, il s'agit d'une marche arrière et d'un freinage en vue de s'arrêter avec précision.

Pour la marche arrière, il peut s'agir des manœuvres suivantes : marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en angle, rangement en créneau, en épi ou en bataille, demi-tour.... La manœuvre est à l'initiative exclusive de l'examineur, et non du candidat.

Le freinage est également annoncé par l'examineur. Il peut être effectué à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical, précis et bien visible.

Questions

L'examineur pose également deux questions aux candidats et lui demande de vérifier un élément technique du véhicule.

Depuis le 1er janvier 2018, les candidats au permis ont une question sur les notions élémentaires de premier secours lors de leur examen de conduite. Cette question s'ajoute à celle sur la sécurité routière et à la vérification d'un élément technique du véhicule.

Réponses de l'examineur

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat. Hormis lorsqu'une erreur éliminatoire a été commise ou que l'examen n'est pas mené à son terme, l'examineur établit le total chiffré des points obtenus.

La [réponse à l'examen du permis de conduire](http://www.securite-routiere.gouv.fr) vous est transmise par voie postale ou est disponible sous 48h sur le site <http://www.securite-routiere.gouv.fr>. En cas de réussite à l'examen, il vaut titre de permis de conduire pendant une durée de quatre mois à compter de la date de l'épreuve.

Pour les candidats ayant suivi la filière apprentissage anticipé de la conduite et ayant réussi l'épreuve pratique du permis de conduire, le CEPC (certificat d'examen du permis de conduire) sera valide pour une durée de quatre mois dès les 18 ans du candidat. En attendant que le candidat ait atteint sa majorité, celui-ci peut continuer de conduire avec ses accompagnateurs sous couvert de la conduite accompagnée.